

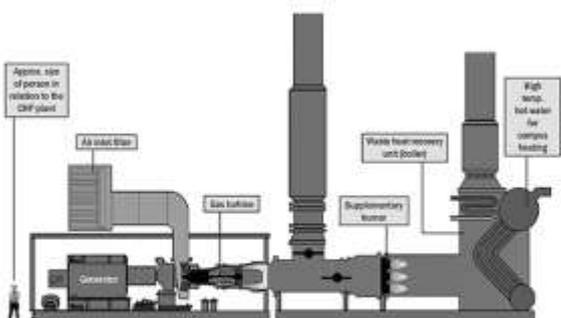
| cogestar 3

**Centrale de cogénération  
DALKIA  
sur le site McCAIN à Matougues (51)**



**RESUMES NON TECHNIQUES  
DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**  
au titre des installations classées pour la protection de  
l'environnement



**MAI 2017**



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets

**Agence de Metz**

1 rue Pierre Simon De Laplace  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 16126	Page : 2/28
1	MAI 2017	RNT	SA Stéphanie ADAMS	LIG		

## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>A. Présentation du projet</b>	<b>6</b>
1. Identité de la société	7
2. Emplacement géographique des installations	8
3. Contexte du projet	10
4. Description générale du site	11
5. Nature et volume des activités exercées	11
<b>B. Résumé non technique de l'étude d'impact</b>	<b>12</b>
<b>6. Synthèse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet</b>	<b>13</b>
6.1. Urbanisation, occupation de l'espace et du milieu	13
6.2. Contextes géologique et hydrogéologique	13
6.3. Eaux superficielles	14
6.4. Environnement atmosphérique	14
6.5. Risques naturels	14
6.6. Richesses naturelles	14
6.7. Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux – Interrelations entre ces éléments	15
<b>7. Synthèse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents à court, moyen et long terme du projet</b>	<b>16</b>
7.1. Intégration paysagère	16
7.2. Effets sur le trafic	16
7.3. Effets sur le patrimoine culturel et archéologique	16
7.4. Effets sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines	16
7.5. Effets sur les eaux superficielles	17
7.6. Effets sur l'air	17
7.7. Effets sur le climat et la consommation énergétique	17
7.8. Effets sur la commodité du voisinage	17

<b>7.9. Effets sur les richesses naturelles</b>	<b>18</b>
<b>7.10. Effets sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique</b>	<b>18</b>
<b>7.11. Effets temporaires liés à la phase travaux</b>	<b>18</b>
<b>7.12. Addition et interaction des effets entre eux</b>	<b>18</b>
<b>7.13. Evaluation des incidences Natura 2000</b>	<b>18</b>
<b>7.14. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets</b>	<b>19</b>
<b>7.15. Justification des choix</b>	<b>19</b>
<b>7.16. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols</b>	<b>19</b>
7.16.1. Urbanisme	19
7.16.2. Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes	19
<b>7.17. Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs prévus de l'installation</b>	<b>20</b>
7.17.1. Intégration paysagère	20
7.17.2. Protection du sol, du sous-sol et des eaux souterraines	20
7.17.3. Protection des eaux superficielles	20
7.17.4. Protection de l'air	21
7.17.5. Protection de la faune et de la flore	21
7.17.6. Protection vis-à-vis des nuisances sonores	21
<b>7.18. Les Meilleures Techniques Disponibles</b>	<b>21</b>
<b>7.19. Présentation des méthodes utilisées et description des difficultés rencontrées</b>	<b>22</b>
<b>7.20. Condition de remise en état du site après exploitation</b>	<b>23</b>
<b>C. Résumé non technique de l'étude de dangers</b>	<b>24</b>
<b>1. Analyse des risques d'origine externe</b>	<b>25</b>
<b>2. Analyse des risques d'origine interne</b>	<b>25</b>
<b>3. Identification des phénomènes dangereux sur le site</b>	<b>25</b>
<b>4. Démarche de maîtrise des risques / Conclusion</b>	<b>25</b>
<b>5. Cartographie</b>	<b>26</b>

## Préambule

L'objet de ce document est de permettre au lecteur une prise de connaissance rapide de l'ensemble du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

La demande présentée dans ce dossier concerne l'exploitation de la future Centrale de Cogénération COGESTAR 3, sur le territoire de la commune de Matougues.

# A. Présentation du projet

## 1. Identité de la société

### **Raison sociale**

COGESTAR 3

### **Forme juridique**

SAS - Société par actions simplifiée au capital de : 210280,00 Euros  
Registre du Commerce (R.C.S. Lille Métropole) : 509 580 346  
N° SIRET : 509 580 346 000 13  
Code APE : 3511Z  
Production et vente d'énergie électrique et thermique produites à partir d'installations de cogénérations d'installations thermiques utilisant notamment des énergies renouvelables

### **Siège social**

COGESTAR 3  
37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
59 350 SAINT-ANDRE-LES-LILLE  
FRANCE

### **Adresse du site objet de la demande d'autorisation d'exploiter**

COGESTAR 3  
Centrale de cogénération  
SITE McCAIN  
Route Départementale 3  
51 510 MATOUGUES

Etablissement Secondaire  
N° SIRET : 509 580 346 005 26

### **Effectif et horaire de travail**

Site fonctionnant en SPHP 72h (sans présence humaine permanente)  
Occasionnellement, une personne sur site en journée (pas de présence de nuit ni en week-end) pendant la période de cogénération (1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) et intervention ponctuelle en dehors de la période de cogénération

### **Nom et qualité du signataire de la demande**

M. Benoit DUJARDIN, par délégation du président de la Société Pascal BONNE

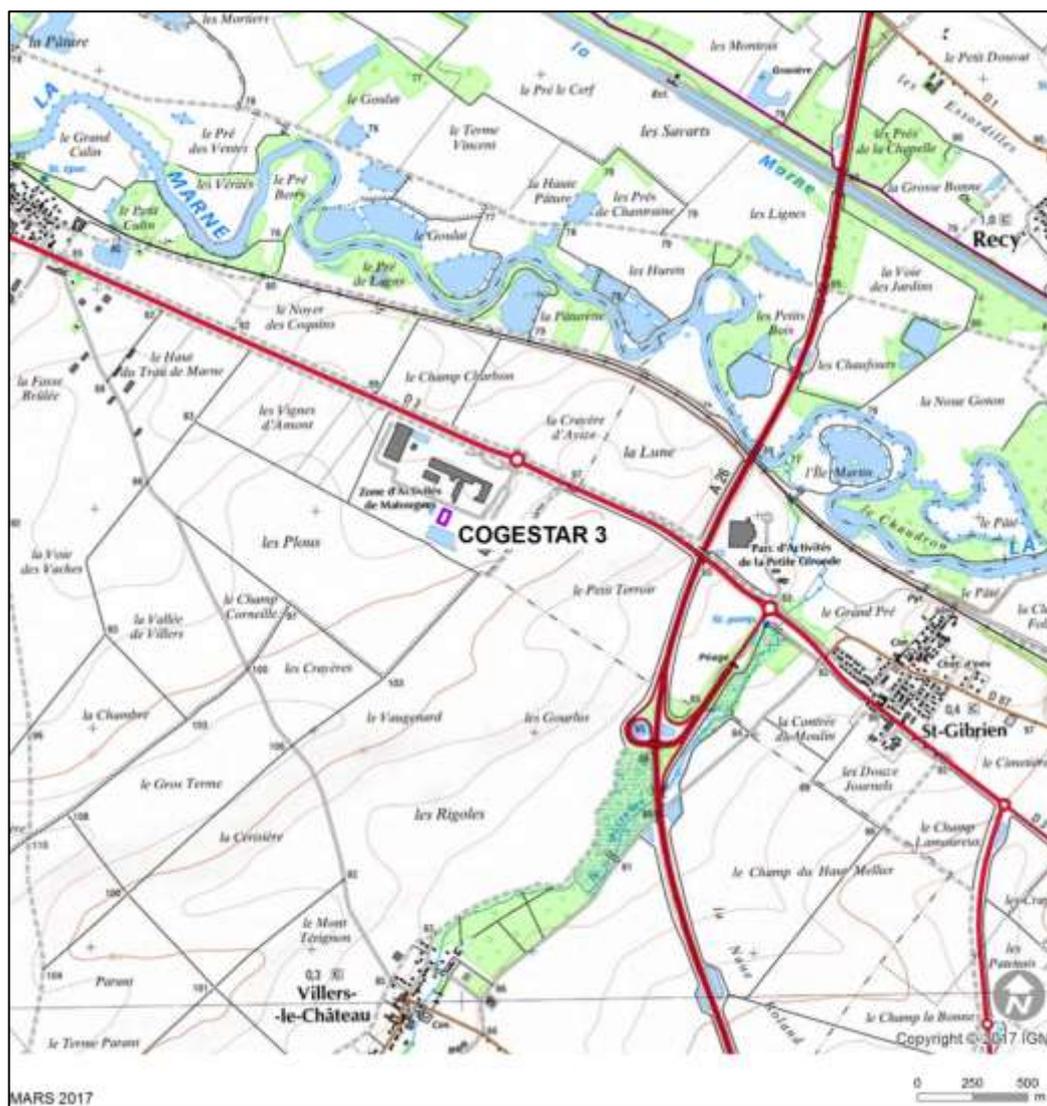
### **Personne chargée du suivi du dossier**

M. Jacques KLEIN, Chef de Projets

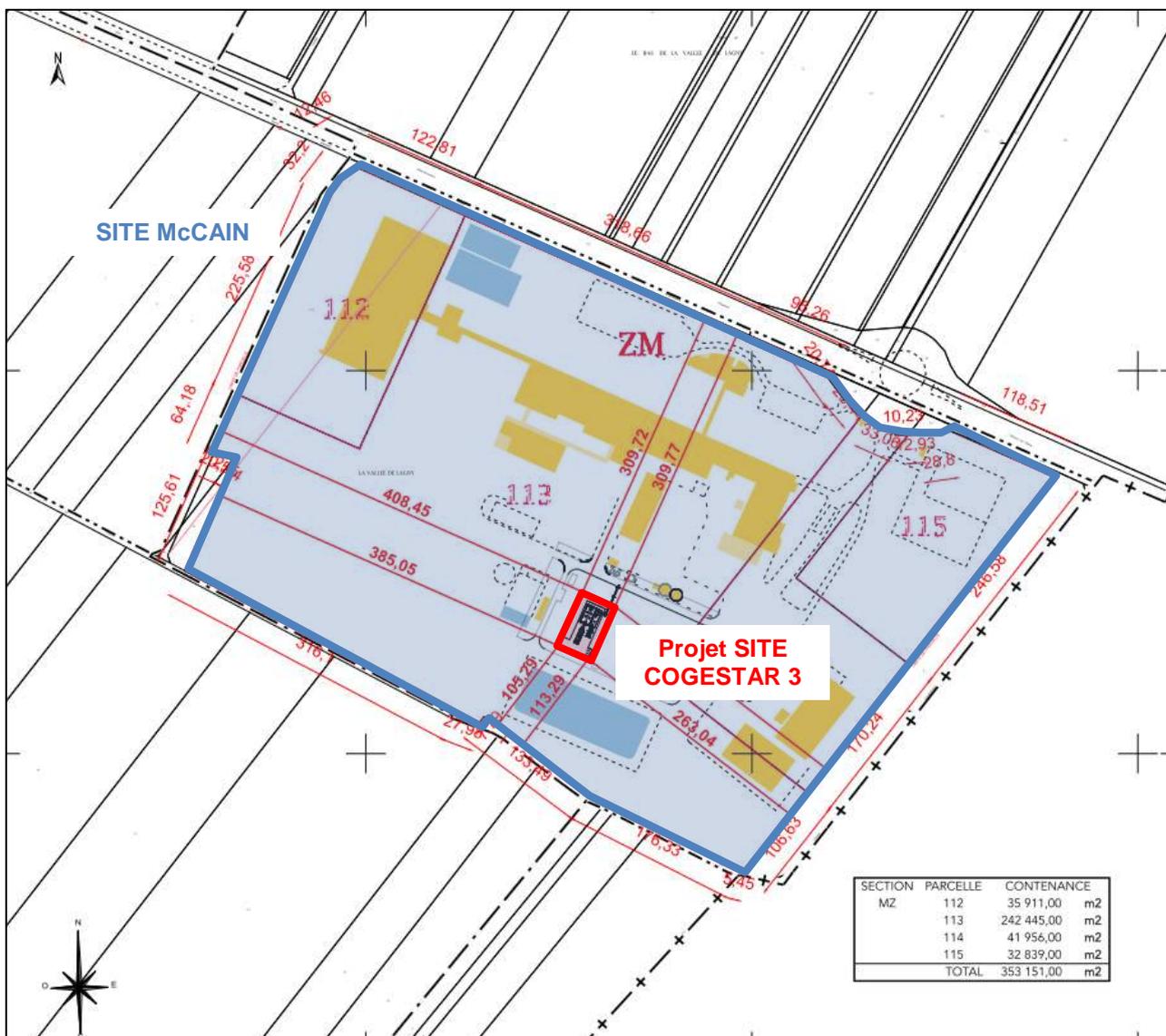
## 2. Emplacement géographique des installations

Le site d'étude, propriété de la société McCAIN, est mis à disposition pour COGESTAR 3 et occupe une surface d'environ 2 400 m<sup>2</sup>, situé à une altitude d'environ 100 m NGF.

### Situation locale du site



Situation cadastrale et localisation du projet COGESTAR 3 au sein du site McCAIN



### **3. Contexte du projet**

L'usine McCAIN à Matougues (51), site classé ICPE, produit des aliments à base de pomme de terre.

Le site McCAIN, situé entre Châlons-en-Champagne et Epernay, transforme 183 000 tonnes de pommes de terre par an, soit 600 tonnes par jour ; la production est ainsi de 25 tonnes de frites surgelées par heure. Le site emploie environ 230 personnes.

La chaleur (eau chaude et vapeur) est un fluide indispensable au fonctionnement de l'usine (procédés de fabrication et chauffage des bâtiments). Cette dernière est actuellement produite à partir d'une chaufferie existante équipée de chaudières fonctionnant au gaz naturel et biogaz.

McCAIN projette d'installer une cogénération comme source d'alimentation en chaleur sur son usine de Matougues et de s'inscrire dans une démarche nationale de transition énergétique et de contribuer, à son échelle, à la sécurisation et la stabilisation du réseau électrique consolidant l'intégration des énergies renouvelables.

Les objectifs principaux de ce projet pour le site concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'optimisation des coûts de production de la chaleur.

Afin de répondre aux attentes de McCAIN, COGESTAR 3 s'est proposé d'investir dans une Centrale de Cogénération (ensemble turbine / chaudière de récupération de chaleur sur les fumées) dont l'électricité pourra être vendue à EDF et la vapeur/chaleur utilisée directement sur le site McCAIN. La future Centrale de Cogénération sera par ailleurs en raccordement indirect sur le réseau ENEDIS et injectera sa production d'électricité sur la boucle HTA de l'usine.

Dans ce contexte, il est prévu que COGESTAR 3 installe sa Centrale de Cogénération sur l'emprise foncière de l'usine McCAIN de Matougues et soit titulaire d'un arrêté d'autorisation d'exploiter dédié à la Cogénération.

## 4. Description générale du site

La Centrale de Cogénération sera implantée sur les terrains de la société McCAIN et sera constituée des principaux éléments suivants :

- Une aire d'accès avec zone de manœuvre des véhicules, aire de stationnement et portail,
- Un bâtiment comprenant :
  - un hall pour la réception de la ligne d'échappement de la turbine, des équipements de récupération de chaleur,
  - un local compresseur gaz naturel,
  - une loge couverte et fermée sur 3 côtés pour la réception du transformateur HTA,
  - un local électrique HTA,
  - un local électrique BT,
  - un local hydraulique et de stockage,
  - des locaux sociaux.
- Une zone process extérieure comprenant :
  - Le package turbine,
  - Un silencieux sortie échappement turbine.

Le site COGESTAR 3 sera entièrement clôturé et accessible depuis le site McCAIN par la présence d'un portail et d'un portillon fermés avec contrôle d'accès.

## 5. Nature et volume des activités exercées

Les installations de production seront composées d'un ensemble turbine à gaz / chaudière de récupération de chaleur sur les fumées. Le projet consistera à produire simultanément de la vapeur et de l'eau chaude destinée au process McCAIN et de l'électricité. La vapeur issue de la nouvelle unité couvrira les besoins de base de McCAIN, les chaudières actuelles du site ne servant plus que pour l'appoint/secours pendant la période de cogénération tout en continuant à valoriser le biogaz produit sur le site.

La future Centrale de Cogénération COGESTAR 3 sera amenée à fonctionner du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril (5 mois dans l'année) assurant la production simultanée de vapeur (16,2 t/h max), d'eau chaude (environ 1 500 kWth) et d'électricité (environ 8 300 kWe à -15°C).

Les activités et installations de la future Centrale de Cogénération font l'objet d'un classement conformément à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous la rubrique 2910 (Installations de combustion dont la puissance est supérieure à 20 MW).

# **B. Résumé non technique de l'étude d'impact**

## **6. Synthèse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet**

### **6.1. Urbanisation, occupation de l'espace et du milieu**

---

#### **Situation géographique du site**

Le futur établissement de la société COGESTAR 3 sera localisé sur la commune de Matougues, dans le département de la Marne (51). Matougues est située entre Chalons en Champagne et Epernay. Le site d'étude sera implanté au sein du site industriel McCAIN de Matougues.

#### **Environnement humain et industriel**

L'usine McCAIN de Matougues est localisée à distance de toute zone d'habitation. Les habitations les plus proches sont situées en bord de Marne à environ 1 km au Nord-Est du site, de l'autre côté de la voie ferrée.

Hormis le site McCAIN, aucun autre établissement ICPE n'est situé à proximité immédiate du site.

#### **Voies de communication**

Le site de l'usine McCAIN est desservi par la D3 reliant d'Epernay à Châlons-en-Champagne.

La voie ferroviaire la plus proche est localisée à 500 m au Nord du site.

Les voies navigables les plus proches sont localisées à 2 km au Nord du site.

L'aérodrome le plus proche du site d'étude est celui de Châlons - Ecury-sur-Coole à environ 11 km au Sud-Est.

#### **Patrimoine culturel et archéologique**

Le site d'étude n'est soumis à aucune prescription archéologique.

Le site n'est pas concerné par des prescriptions associées au patrimoine culturel : servitudes de protection liées aux monuments historiques, sites inscrits ou classés, secteurs sauvegardés, etc.

### **6.2. Contextes géologique et hydrogéologique**

---

#### **Géologie**

Les formations géologiques présentes au droit du site sont des formations crayeuses (craies blanches).

#### **Hydrogéologie**

Le site d'étude se situe au droit de la masse d'eau souterraine de la « Craie de Champagne sud et centre ».

#### **Captages AEP**

L'Agence Régionale de Santé a été consultée pour connaître la localisation des captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans le secteur d'étude. La ville de Matougues et le site d'étude ne sont pas concernés par des périmètres de protection de captage en eau potable.

### **6.3. Eaux superficielles**

---

A proximité du site d'étude, on note la présence des eaux superficielles suivantes :

- La Marne située à environ 800 m au Nord du site.
- Le canal latéral à la Marne se situe à environ 1,5 km au Nord du site.
- Le Pisseleu, affluent de la Marne est présent à environ 1.5 km à l'Est du site.

D'un point de vue de la qualité de l'eau, l'état de la Marne à Matougues, en amont comme en aval hydraulique du site, est bon que ce soit selon des paramètres écologiques, biologiques ou chimiques.

### **6.4. Environnement atmosphérique**

---

#### **Vents, précipitations et températures**

D'après la rose des vents fournie par Météo France (station de Reims Courcy), les vents dominants sont de direction Sud-Ouest.

La hauteur moyenne des précipitations est d'environ 775,1 mm/an.

La valeur moyenne annuelle de température est de 10,6°C.

#### **Qualité de l'air**

Pour surveiller la qualité de l'air, la Champagne-Ardenne s'est dotée et a développé un réseau de mesure de polluants atmosphériques : ATMO Champagne-Ardenne.

Au niveau de la station de mesure de la qualité de l'air de Châlons-en-Champagne, les objectifs de qualité pour les principaux polluants atmosphériques sont respectés.

### **6.5. Risques naturels**

---

#### **Séisme**

Le département de la Marne est localisé en zone de sismicité très faible.

#### **Inondation**

Le site d'étude n'est pas localisé en zone inondable.

### **6.6. Richesses naturelles**

---

Le secteur d'étude recense plusieurs milieux naturels remarquables. Le futur site de la société COGESTAR 3 est toutefois situé en dehors de toute zone protégée.

Par ailleurs, le projet est situé au sein d'un site industriel en activité, l'usine McCAIN, sur une parcelle disponible non aménagée et actuellement entretenue en pelouse. Cette pelouse ne présente pas d'intérêt écologique particulier, elle est régulièrement entretenue et pauvre en espèces.

## 6.7. Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux – Interrelations entre ces éléments

L'analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet laisse apparaître des enjeux pour les composantes environnementales suivantes :

Thèmes	Enjeux	Problématiques	Mesures mises en œuvre ou à envisager
AIR	Préserver la qualité de l'air - Santé publique	Rejets atmosphériques sur le site  Localisation de populations sensibles dans le secteur d'étude et présence d'habitations à proximité du site	Veiller à la conformité des rejets  Réalisation d'une étude sanitaire pour l'évaluation des risques vis-à-vis de la population
BRUIT	Assurer le respect des émergences au droit des tiers	Présence d'habitations à proximité du site	Etude acoustique
EAU SOLS et SOUS-SOLS	Préserver les sols et la qualité des eaux	Rejets aqueux sur le site	Imperméabilisation des voiries et des zones d'activités  Contrôle de la qualité des eaux rejetées  Rétention des produits liquides

Les autres thèmes peuvent être considérés comme des thèmes à enjeux faibles voir nuls.

	ENJEUX FORTS		ENJEUX MOYENS		ENJEUX FAIBLES		ENJEUX NULS
--	--------------	--	---------------	--	----------------	--	-------------

## **7. Synthèse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents à court, moyen et long terme du projet**

### **7.1. Intégration paysagère**

---

Le terrain d'implantation de la future Centrale de Cogénération COGESTAR 3 est localisé en plein cœur du site industriel McCAIN, implanté sur la commune de Matougues depuis 16 ans. Ce site fait partie intégrante du paysage local.

Le projet COGESTAR 3, de par sa localisation et sa nature, sera intégré parmi les installations existantes du site McCAIN.

En conclusion, de par la localisation du site, son historique et l'intégration architecturale du projet, l'aspect paysager du secteur ne sera que très faiblement impacté.

### **7.2. Effets sur le trafic**

---

Le trafic induit par la future Centrale de Cogénération exploitée par COGESTAR 3 se fera dans de bonnes conditions de fluidité et de sécurité. Au vu du trafic existant sur les axes routiers concernés et du trafic très faible engendré par l'activité du site, l'impact du site sur le trafic sera négligeable.

### **7.3. Effets sur le patrimoine culturel et archéologique**

---

Compte tenu de sa localisation, le futur site COGESTAR 3 de Matougues n'induirait aucun impact sur le patrimoine culturel et archéologique du secteur.

### **7.4. Effets sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines**

---

Afin de protéger les sols et la ressource en eau souterraine présente au droit du site d'étude, toutes les dispositions seront prises pour empêcher toute atteinte de ce compartiment de l'environnement (surfaces d'activités et de stockage imperméabilisées, stockage des produits liquides sur rétention, présence d'un bassin de confinement sur le site McCAIN).

Précisons qu'aucun prélèvement ou rejet dans une nappe phréatique ne sera exercé par COGESTAR 3.

L'activité projetée sur le futur site COGESTAR 3 ne sera pas à l'origine d'impact sur le sol et les eaux souterraines.

## **7.5. Effets sur les eaux superficielles**

---

Les besoins en eau du site seront satisfaits par McCAIN. Précisons que la consommation en eau du site sera relativement faible. La gestion des eaux sur le site de COGESTAR 3 permettra à l'ensemble des effluents aqueux d'être traités de façon adaptée. Les eaux usées sanitaires, les eaux pluviales ainsi que les eaux usées industrielles seront rejetés dans les réseaux respectifs de McCAIN disposant d'outils de traitement adaptés. COGESTAR 3 disposera également d'une convention de rejet pour l'envoi de ses effluents aqueux dans le réseau McCAIN. En conclusion, les activités et le fonctionnement du site ainsi que les mesures de gestion des eaux prises permettront au site de ne pas générer d'effets négatifs sur les eaux.

## **7.6. Effets sur l'air**

---

La source de rejet atmosphérique du site sera liée à l'émission des fumées de combustion. Ces émissions atmosphériques seront canalisées et rejetées de manière à favoriser la dispersion à l'atmosphère. L'installation de combustion disposera de cheminées dont les hauteurs seront conformes à la réglementation. Des dispositions techniques seront également mises en œuvre afin de limiter les émissions atmosphériques du site (ex : bas NOx, etc.). Les installations de combustion du site seront conçues de manière à respecter les valeurs limites d'émission figurant dans l'arrêté du 26/08/13 relatif aux installations de combustion d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW. Un programme de surveillance des émissions atmosphériques sera mis en place. En conclusion, les installations seront conçues de manière à limiter les émissions de polluants et à ne pas générer un impact significatif sur le milieu atmosphérique.

## **7.7. Effets sur le climat et la consommation énergétique**

---

Diverses mesures seront mises en place sur le futur site exploité par COGESTAR 3 afin de limiter et de réduire les consommations en énergie du site.

## **7.8. Effets sur la commodité du voisinage**

---

Les impacts sur la commodité du voisinage en termes de vibrations, d'acoustique, d'odeurs et d'émissions lumineuses ont été étudiés.

Les émissions lumineuses ainsi que les équipements sources de vibrations ne porteront pas préjudice à l'environnement et au voisinage. Le site ne sera pas source d'émissions odorantes.

L'aspect acoustique a été étudié dans le cadre du projet. Des campagnes de mesures ont été réalisées afin de caractériser les niveaux sonores en contexte résiduel autour du futur site et des calculs de modélisation ont permis de prévoir l'impact acoustique de la future installation. Cette étude a démontré que les installations n'engendreront aucune incidence sur la tranquillité du voisinage.

## **7.9. Effets sur les richesses naturelles**

---

Le projet de la société COGESTAR 3 ne sera pas de nature à générer des effets sur les milieux naturels remarquables (ZNIEFF, Natura 2000). Par ailleurs, ce projet n'aura pas d'incidence sur la flore et la faune locale.

## **7.10. Effets sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique**

---

### **Gestion des déchets**

Les déchets produits sur le futur site COGESTAR 3 présenteront des volumes aussi limités que possibles. Ces déchets seront gérés de manière adéquate : tri, mode de stockage adapté, choix de filières de valorisation, traitement ou élimination adaptées.

### **Effets sur la santé**

L'évaluation des risques sanitaires a été réalisée avec des hypothèses majorantes, en utilisant les flux maximaux susceptibles d'être émis par les installations du site. Les concentrations maximales rejetées dans l'environnement obtenues lors des modélisations n'induisent pas de risque sanitaire sur les populations. Par conséquent, il est donc exclu que les rejets du site aient un impact sanitaire sur les populations environnantes du secteur d'étude.

## **7.11. Effets temporaires liés à la phase travaux**

---

Les impacts liés à la réalisation de travaux sur le site concerneront le trafic routier, les niveaux sonores, les envols de poussières, le sol et le sous-sol, la production de déchets et le paysage. Ces impacts seront toutefois limités aux abords du site et ne seront que temporaires. Des mesures seront prises afin de limiter les nuisances.

## **7.12. Addition et interaction des effets entre eux**

---

Aucune addition ou interaction des effets entre eux n'est à attendre dans le cadre du projet de la future Centrale de Cogénération de COGESTAR 3

## **7.13. Evaluation des incidences Natura 2000**

---

Il apparaît que les activités projetées par la société COGESTAR 3 ne seront pas de nature à causer une incidence sur la zone NATURA 2000 la plus proche.

## **7.14. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets**

---

Il peut être exclu dans le cadre de cette étude d'impact des effets cumulés à identifier et à considérer. Aucune superposition des périmètres d'influence ne conduit à examiner les caractéristiques du site par rapport au cumul avec d'autres projets.

## **7.15. Justification des choix**

---

### **Justification de la nécessité du projet**

La vapeur est un fluide indispensable au fonctionnement de l'usine McCAIN. Celle-ci est actuellement produite à partir de la chaufferie existante du site équipée de deux chaudières vapeur à gaz. McCAIN a étudié les pistes d'amélioration de sa production de vapeur avec pour objectifs principaux, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'optimisation des coûts de production de vapeur. La meilleure solution technico-économique s'est avérée être la création d'une Centrale de Cogénération sur le site. COGESTAR 3 s'est ainsi proposé d'investir dans cette dernière produisant à la fois de la vapeur et de l'électricité.

### **Justification du choix du site d'implantation**

Compte tenu de la nature même du projet, il est rationnel que la Centrale de Cogénération soit implantée sur le site industriel McCAIN.

Un terrain au sein du site McCAIN a ainsi été mis à la disposition de COGESTAR 3 afin d'y implanter la Centrale de Cogénération. L'emplacement choisi, à l'écart de zones à risques du site permettra de profiter des équipements déjà présents à proximité (réseau vapeur, conduites de combustibles, etc.).

## **7.16. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols**

---

### **7.16.1. Urbanisme**

L'activité du futur site exploité par COGESTAR 3 est compatible avec le document d'urbanisme opposable (Plan Local d'Urbanisme).

### **7.16.2. Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes**

Le projet est compatible avec les plans, schémas et programmes, énoncés à l'article R.122-17 du Code de l'Environnement :

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),
- Plan Climat Air Energie (PCAIE),
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

## **7.17. Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs prévus de l'installation**

---

### **7.17.1. Intégration paysagère**

Le projet prendra en compte la dimension architecturale en mettant en avant des volumes simples et sobres. Les hauteurs des éléments constituant le site seront en cohérence avec les éléments existants sur le site industriel McCAIN. Compte tenu de ses caractéristiques et de son implantation au sein du site industriel McCAIN, le projet sera intégré parmi les installations existantes du site McCAIN.

### **7.17.2. Protection du sol, du sous-sol et des eaux souterraines**

Toutes les dispositions seront prises pour prévenir les risques d'infiltration de produits polluants et protéger ainsi le sol, le sous-sol et la nappe phréatique :

- imperméabilisation de l'ensemble des zones d'activités, de stockage et de circulation,
- produits susceptibles d'impacter l'environnement placés sur des rétentions réglementaires,
- présence d'un bassin de confinement sur le site McCAIN,
- absence de pompage ou de rejet dans la nappe d'eau souterraine.

### **7.17.3. Protection des eaux superficielles**

Les mesures de protection des eaux mises en œuvre sur le site seront les suivantes :

- gestion des eaux via un réseau de type séparatif,
- destination des eaux vers des ouvrages adaptés :
  - Les eaux usées sanitaires du site seront envoyées dans une fosse septique existante et seront infiltrées dans le sol après filtration.
  - Les eaux pluviales du site seront collectées et dirigées vers le bassin de rétention des eaux pluviales du site COGESTAR 3 et seront rejetées dans la Marne après passage dans un déboureur séparateur d'hydrocarbures.
  - Les eaux industrielles seront dirigées dans la station de traitement du site McCAIN et rejeté dans la Marne après traitement.
- analyses des effluents selon la réglementation et la convention passée avec McCAIN.

#### **7.17.4. Protection de l'air**

Les mesures de protection de l'air mises en œuvre seront les suivantes :

- rejets atmosphériques des installations de combustion favorisant la dispersion,
- cheminées dont la hauteur a été définie conformément à la réglementation,
- mesures mises en œuvre sur les installations de combustion afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques,
- contrôle des rejets à l'atmosphère (plan de surveillance),
- conformité des concentrations en polluants rejetés avec la réglementation en vigueur.

#### **7.17.5. Protection de la faune et de la flore**

Compte tenu de sa localisation au sein d'un site déjà industrialisée, de sa faible emprise au sol et de son éloignement vis-à-vis des espaces naturels protégés, le fonctionnement de la Centrale de Cogénération devrait avoir un impact quasi inexistant sur la faune et la flore.

#### **7.17.6. Protection vis-à-vis des nuisances sonores**

Une étude acoustique complète a été réalisée dans le cadre du projet afin de caractériser les niveaux sonores actuels dans l'environnement du site et de modéliser l'impact acoustique futur des installations. Cette analyse est basée sur les diverses mesures d'atténuation proposées et permettra au futur site COGESTAR 3 de conserver la tranquillité du voisinage.

### **7.18. Les Meilleures Techniques Disponibles**

---

Les activités du site ne sont donc pas concernées réglementairement par les meilleures techniques disponibles. Cependant, précisons que la Centrale de Cogénération mettra en œuvre de façon systématique certaines Meilleures Techniques Disponibles déterminées par le document de référence de la Commission Européenne.

## 7.19. Présentation des méthodes utilisées et description des difficultés rencontrées

Les données nécessaires à l'établissement de l'état initial et de l'analyse des effets du projet sur les milieux susceptibles d'être affectés par l'aménagement projeté sont regroupées dans le tableau ci-après suivant les sources utilisées.

Composantes	Bases requises	Sources des données / informations extraites
Situation géographique	Contexte géographique	Cartes IGN
Environnement humain	Recensement de la population, information sur la démographie	INSEE
	Identification de la zone d'implantation	Cartes IGN – Plan de masse – Visites réalisées
	Localisation des populations sensibles	Mairies – Cartes IGN
	Listing des activités commerciales et industrielles	Mairie – Visites réalisées – Vue aérienne
Documents d'urbanisme	Existence d'un PLU	Mairies
	Présence de captages AEP	ARS
Contraintes patrimoniales	Existence de sites archéologiques	DRAC – INRAP – SDAP
	Présence de monuments historiques et de patrimoine culturel protégé	Architecture et Patrimoine - SDAP
Biens matériels	Patrimoine architectural	Visitées réalisées – Vue aérienne
	Informations sur les ouvrages souterrains, aériens et subaquatiques présents dans l'aire d'étude : électricité, eau, gaz	Mairies – EDF – Compagnie des eaux – GDF
Sites et paysages	Atlas des paysages	DREAL – Conseil Régional – Conseil Général - Préfecture
Sites et paysages	Recherches des sites inscrits et/ou classés	DREAL : module de cartographie interactive Carmen
Continuités écologiques et équilibres biologiques	SRCE	<a href="http://www.trameverteetbleue.fr">www.trameverteetbleue.fr</a>
Habitats naturels – Faune – Flore	Zones naturelles remarquables	DREAL : module de cartographie interactive Carmen
Géologie	Superpositions des couches géologiques au droit du site	BRGM : cartes géologiques et notice explicative de la feuille géologique correspondante – Info Terre

Composantes	Bases requises	Sources des données / informations extraites
Hydrogéologie	Vulnérabilité des aquifères et fonctionnement de l'infiltration dans le sol	ADES – HYDRO
Eaux superficielles	Appartenance à un SDAGE/SAGE	SANDRE – SIERM – GEST'EAU
Risques naturels	Présence du site dans une zone inondable ou dans une zone à risques naturels	Carte des risques (Cartorisque) macommune.prim.net
	Existence d'un PPRI	Mairies – DDT – Préfecture – Carte des risques (Cartorisque)
Climat	Rose des vents et fiche climatologique	Météo France
Qualité de l'air	Orientations du PRQA/SRCAE	AASQA Régionale – DREAL – Conseil Régional
Voies de communication et trafic	Axes desservant le site – Informations sur les infrastructures routières	Cartes IGN – Préfecture – Conseil Général – Conseil Régional
Environnement sonore	Nuisances sonores	Mesures réalisées en limites de propriété et au niveau des Zones à Emergence Réglementée

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour l'élaboration de l'état initial du site et pour l'analyse des effets prévus sur le site de la future Centrale de Cogénération exploitée par COGESTAR 3.

## **7.20. Condition de remise en état du site après exploitation**

Conformément à la réglementation, si l'exploitation est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifiera au Préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci. Un dossier de notification de cessation d'activités indiquera les mesures prises dès l'arrêt de l'exploitation pour assurer la mise en sécurité du site

# **C. Résumé non technique de l'étude de dangers**

## 1. Analyse des risques d'origine externe

L'analyse des risques liés à l'environnement a permis de mettre en évidence les points suivants : Aucune agression externe pouvant endommager la centrale de cogénération COGESTAR 3 n'a été identifiée.

## 2. Analyse des risques d'origine interne

Dans ces installations, le risque principal lié aux produits est le risque lié à l'inflammabilité du gaz utilisé (le gaz naturel).

## 3. Identification des phénomènes dangereux sur le site

L'évaluation des potentiels de dangers et l'analyse préliminaire des risques ont mis en évidence les phénomènes dangereux suivants :

- un feu torche consécutif à une fuite de gaz naturel sur les tronçons aériens de la conduite d'alimentation,
- l'explosion du local compression gaz,
- l'explosion de la turbine à gaz.

## 4. Démarche de maitrise des risques / Conclusion

La démarche de maitrise des risques consistant à étudier pour chaque phénomène dangereux :

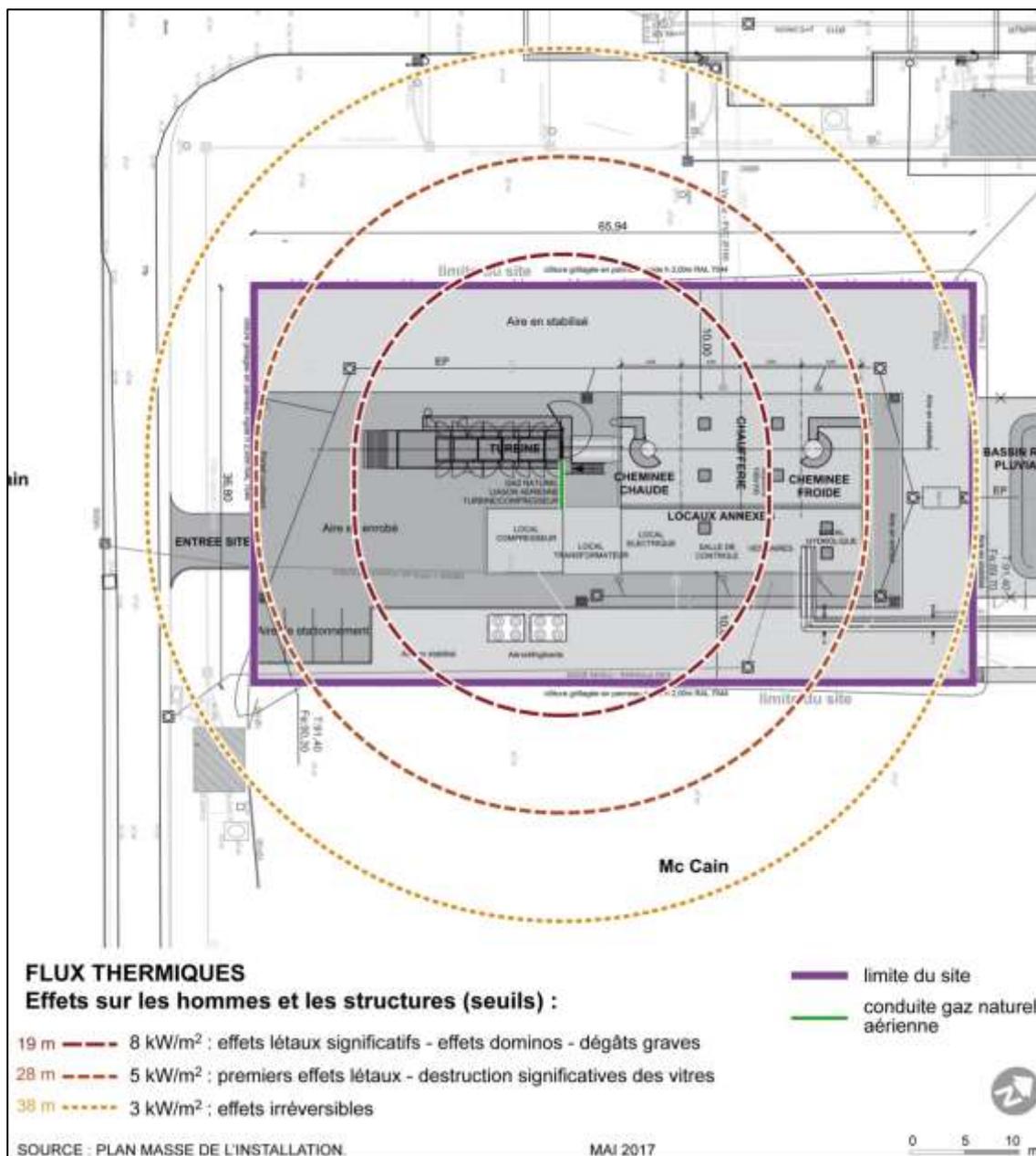
- la probabilité d'apparition du phénomène,
- l'intensité des effets (détermination des zones de dangers),
- la gravité des conséquences humaines,

a conclut à classer la totalité des phénomènes accidentels en zone de risque « moindre ». Aucune réduction complémentaire du risque n'est à mettre en œuvre.

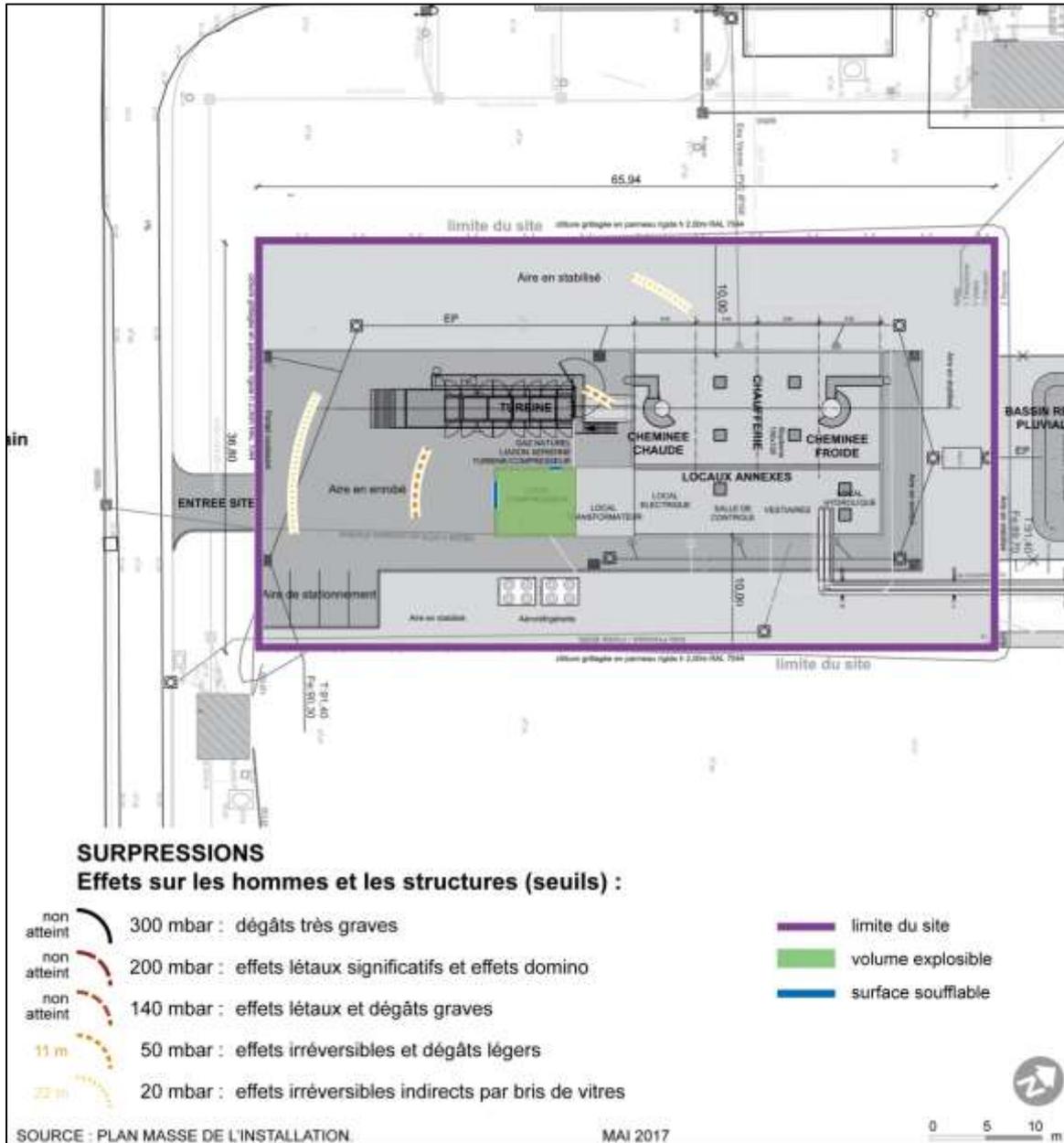
## 5. Cartographie

Les cartes de zones de dangers associées aux phénomènes dangereux majeurs sur le site sont présentées ci-après.

### Zones de dangers – Feu torche de gaz naturel



Zones de dangers – Explosion du local de compression gaz



Zones de dangers – Explosion turbine à gaz

